

Réunion publique du Conseil de quartier Place des Fêtes Samedi 21 mai - Centre d'animation 2/4 rue des Lilas

- Réunion animée par Halima JEMNI, conseillère spéciale auprès du Maire chargée de la petite enfance, de la famille, de l'espace public et des déplacements, déléguée du Maire pour le quartier

La vie des seniors dans le quartier et l'arrondissement

- Intervention de Séverine GUY, adjointe au Maire chargée des seniors et des liens intergénérationnels.

Mme GUY rend hommage au Conseil des Anciens, au Point Paris Emeraude et à la Maison des Champs pour leur travail.

D'après le recensement de 2006, le 19^{ème} arrondissement compte environ 30000 personnes de plus de 60 ans, soient 15% de sa population, ce qui est inférieur au niveau national (20%). Cette classe d'âge est très hétérogène notamment au niveau de la dépendance. Son revenu médian est inférieur au niveau parisien et national.

La politique de la Ville est d'aider les seniors dans leur autonomie au cœur de la cité. Les axes principaux sont sociaux, le problème majeur étant les inégalités de revenus. Diverses prestations sont proposées aux plus démunis : l'allocation Paris solidarité complète le minimum vieillesse versé par la CPAM, le complément Paris Santé contribue au paiement d'une mutuelle, Paris Logement s'adresse aux personnes dont le loyer dépasse 30% des revenus. La Ville consacre 128 millions d'euros à l'allocation de perte d'autonomie, afin de compenser le désengagement de l'Etat (1830 personnes en bénéficient dans le 19^{ème}).

Au-delà des mesures financières, des aides au quotidien existent.

Le Direction de la Prévention et de la Protection propose le service « Tranquillité Seniors » : un agent accompagne les personnes qui le souhaitent lors de leurs opérations bancaires afin de les sécuriser. Il suffit d'appeler, quelques jours à l'avance, le **01.42.76.77.77**

Pour favoriser les déplacements, la carte Emeraude permet de prendre les transports en commun gratuitement. Le dispositif « PAM » (Paris Accompagnement Mobilité) a pour but de faciliter les déplacements des personnes handicapées, sur Paris et l'Île de France, 7 j/7, de 6 h à minuit (sauf le 1er Mai). *Pour toute information concernant la réservation d'un service, vous pouvez contacter le service du Pam 75 par téléphone : au 0810 08 10 75 (numéro Azur prix d'un appel local) ou au 01 53 44 12 59.*

Le plan canicule : les personnes le souhaitant se déclarent au fichier « Chalex » (inscription au 3975) afin d'être suivie en cas d'épisode caniculaire.

La prise en charge de la dépendance : 2200 places ont été créées sur Paris depuis le début de la mandature. Dans l'arrondissement, la résidence Hérold a ouvert et 3 autres projets sont en cours.

Pour aider les aidants et leur donner un peu de temps libre, certaines structures proposent de l'accueil de jour.

- Le Conseil des Anciens : instance de démocratie participative de 36 membres. Pour en faire partie, il suffit d'être retraité et d'habiter l'arrondissement. Une réunion plénière est organisée tous les 2 mois. Il participe à la préparation de la Semaine Bleue (tous les ans, la 3^{ème} semaine d'octobre) et à l'élaboration du Guide des Aînés. Le Conseil des Anciens peut présenter des requêtes au Conseil d'Arrondissement (voix consultative) et est consulté systématiquement sur les projets (programmation de « Cinéseniors » par exemple). Des actions intergénérationnelles sont menées avec les écoles, les centres de loisirs (par exemple : sortie à Auvers-sur-Oise avec une classe de CM2).

Un partenariat Conseil des anciens / rectorat de Paris se met place pour développer des projets associant les seniors et les établissements d'enseignement secondaire.

- Le Point Paris Emeraude : situé dans le quartier, au 23 rue du Docteur Potain. Mis en place par le Département de Paris sur l'ensemble du territoire parisien, les PPE sont l'équivalent des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) dans les autres départements. Ils sont gérés par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, l'AP-HP ou une association. Dans le 19ème, l'association « Union Retraite Action » gère le PPE.

Ce sont des lieux d'accueil et d'information destinés aux personnes âgées et à leur famille. Ils peuvent, par exemple, vous aider à trouver une aide à domicile, vous informer sur vos droits, sur les clubs de loisirs et les associations de votre arrondissement, ou encore vous informer sur les maisons de retraite. Ils soutiennent également les aidants familiaux (personnes qui accompagnent un conjoint ou un parent dépendant). Une session de « groupe d'aide aux aidants » sera mise en place à la suite d'une réunion d'information le 29 juin. Le PPE oriente les familles vers des associations de service à domicile, pour les personnes ayant besoin de soins infirmiers par exemple. Des évaluations peuvent être menées par des médecins gériatres afin de déterminer le niveau de dépendance et de décider d'un éventuel plan d'accompagnement. La maladie d'Alzheimer est une des priorités du PPE. Dans l'arrondissement, sur 30000 seniors, 1700 personnes seraient concernées. Une permanence de l'association « France Alzheimer » est accessible sur rendez-vous. Des ateliers sont mis en place pour entretenir la mémoire.

L'accent est mis également sur la lutte contre l'isolement, notamment avec l'organisation de balades, d'ateliers d'écriture, d'anglais ou de prévention des chutes.

Coordonnées : 23, rue du Docteur Potain, 01 42 45 85 83, ppe.clic.19@wanadoo.fr.
_ Informations sur le site www.paris.fr, rubrique « Solidarités », puis « Seniors ».

- Le CODERPA : Le Comité départemental des retraités et des personnes âgées est une instance consultative placée auprès du Président du Conseil Général qui associe les représentants des retraités et des personnes âgées à l'élaboration et à l'application de toutes les mesures les concernant au sein du département. Le 10 novembre, est organisée à la Mairie du 19ème, la journée du CODERPA.

Questions/remarques :

- Une personne évoque le schéma gérontologique adopté en 2006 et qui détermine la politique de la Ville en direction des aînés jusqu'en 2011. 300 personnes environ, représentant les grandes institutions, les associations, les acteurs de terrain et les usagers, se réunissent à l'occasion de plus de 40 séances de travail thématique.

- Quel est le montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ?

Tout dépend du niveau de dépendance. La DASES s'appuie sur la demande remplie par le médecin et l'administration pour le déterminer. Le montant maximal s'élève à 1200 euros.

- Comment sont gérées les suites de soins hospitaliers ?

Si la personne peut regagner son domicile, un travailleur social l'aide à préparer son retour. Parfois, nécessité de faire intervenir des services de soins à domicile (kinésithérapie suite à une fracture par exemple). Il arrive encore que la personne ne puisse pas rejoindre son domicile, une solution d'hébergement définitive est alors à trouver, en hôpital ou en EHPAD.

▪ Présentation de la Fondation Maison des Champs :

Créée à l'initiative d'habitants du quartier administratif de l'Amérique en 1931, elle a vocation à accompagner tous les âges. Depuis 1975, elle comporte un service d'aide à domicile (ménage, courses, repas, jardinage, soins). Récemment, un système de garde itinérante de nuit a été mis en place assurant une aide au coucher, ainsi qu'une aide au milieu de la nuit si besoin.

L'accueil en appartement d'hébergement temporaire :

2 appartements dans l'arrondissement : 15 rue Henri Ribière et 13 quai de la Garonne. Pour une durée d'une journée à 3 mois, ce dispositif permet d'éviter une hospitalisation, de rompre l'isolement ou préparer une transition vers la collectivité grâce à la présence continue de professionnels. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans ou handicapées. L'orientation se fait par le PPE, l'AP-HP ou l'entourage. Sur place, les résidents participent aux tâches quotidiennes gardant ainsi des habitudes pour leur retour à la maison. 5 personnes peuvent y être accueillies à la fois.

Le carrefour des solidarités :

Situé 145 rue de Crimée, il offre entre autres des activités culturelles, conviviales ou de l'assistance administrative grâce à la participation de bénévoles et de travailleurs sociaux. Des séjours de vacances sont proposés en partenariat avec des associations comme « Les petits frères des pauvres ».

Questions/remarques :

- Une dame se réjouit de la diversité des aides proposées mais regrette qu'il n'y ait pas plus de solutions portées sur l'intergénérationnel.

La Ville met en œuvre de nombreuses actions dans ce sens comme la colocation entre une personne âgée et un étudiant par exemple.

- Y'a-t-il une longue liste d'attente pour ces accueils en appartement ?

Ces appartements accueillent majoritairement des parisiens. Il existe d'autres hébergements temporaires sur Paris. Finalement, l'offre et la demande s'équilibrent bien.

Présentation de la fête de quartier
--

Elle aura lieu le 18 juin à 16h, sur la place. De nombreuses animations sont prévues : balades à poney, maquillage, circul'livre... A 19h, chacun peut participer au repas en apportant un mets et des couverts.

Bureau des Conseils de quartier 01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85 5/7 place Armand Carrel - 75019 Paris www.mairie19.paris.fr	
---	--